



25 juin 2013

Planification hospitalière 2015 Evaluation des besoins en soins hospitaliers

(IVS).- Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) met en consultation le rapport sur l'évaluation des besoins en soins pour la planification hospitalière 2015. Ce rapport constitue la première étape de la révision de la planification cantonale selon les nouvelles exigences de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Il dresse un état des lieux des prestations pour lesquelles la population valaisanne a été hospitalisée en 2010 et établit des prévisions sur l'évolution des besoins jusqu'en 2020. Ce rapport débouchera sur l'élaboration de mandats de prestations qui seront soumis à un appel d'offres. Le processus de planification aboutira à l'élaboration de la nouvelle liste hospitalière valaisanne. Globalement, les projections indiquent que le nombre de journées d'hospitalisation devrait rester stable ces prochaines années grâce à la réduction des durées des séjours hospitaliers et au transfert vers le secteur ambulatoire.

Suite à la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) du 21 décembre 2007, les cantons sont tenus d'établir, d'ici au 1^{er} janvier 2015, une planification hospitalière basée sur les nouveaux critères édictés par le Conseil fédéral. La planification doit être notamment fondée sur des données statistiquement justifiées et des comparaisons ainsi que sur la qualité et l'économicité des prestations. Des prévisions sur l'évolution des besoins doivent être établies.

Stabilité du nombre de journées d'hospitalisation

Le rapport sur l'évaluation des besoins en soins hospitaliers a été établi conformément aux recommandations de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Il reprend la méthode élaborée par le canton de Zurich. Les projections ont été établies avec l'appui de l'Observatoire valaisan de la santé en tenant compte de l'évolution démographique, épidémiologique et technologique ainsi que du transfert de la prise en charge stationnaire vers l'ambulatoire.

Les projections établies montrent que le nombre total de journées d'hospitalisation de patients valaisans devrait rester relativement stable jusqu'en 2020 (entre +0.1% et +5.6%).

Pour les soins aigus spécialisés (gynécologie-obstétrique et nouveau-nés, organes internes, appareil locomoteur, système nerveux et organes sensoriels, radio-oncologie, traumatismes graves), qui représentent 43% de l'ensemble des journées d'hospitalisation, le nombre de journées d'hospitalisation devrait diminuer (entre -4% et -9%). Cette baisse s'explique par la diminution des durées moyennes de séjour et par le transfert vers l'ambulatoire. Elle est particulièrement marquée dans les disciplines touchant le système nerveux et les organes sensoriels (entre -20% et -25%).



Les soins aigus de base (pédiatrie, chirurgie, médecine interne de la personne âgée et médecine interne adulte) comptabilisent 22% de l'ensemble des journées d'hospitalisation. Pour ce domaine de prestations, une augmentation du nombre de journées d'hospitalisation est attendue (entre +15% et +22%). Les hausses les plus marquées touchent la médecine interne de la personne âgée (entre +26% et +33%) et la chirurgie (entre +16% et +22%). Elles s'expliquent notamment par le vieillissement de la population.

La réadaptation et la psychiatrie représentent respectivement 20% et 15% de l'ensemble des journées d'hospitalisation. Les prévisions indiquent un accroissement de l'activité pour la réadaptation (entre +6% et +12%), ainsi que pour la psychogériatrie (entre +9% et +15%), en raison essentiellement du vieillissement démographique. Pour la psychiatrie adulte, une diminution du nombre de journées d'hospitalisation (entre -4% et -9%) devrait intervenir grâce au développement des prestations ambulatoires.

Capacités hospitalières globalement stables jusqu'en 2020

Le nombre de lits hospitaliers nécessaires à la couverture des besoins en soins étant étroitement lié à l'évolution du nombre de journées d'hospitalisation, les capacités en lits devraient rester globalement stables jusqu'en 2020.

Les réductions successives du nombre de lits hospitaliers opérées depuis le début des années 1990 ont permis d'adapter les capacités hospitalières à l'évolution des besoins.

La diminution des durées moyennes de séjour attendues ces prochaines années nécessitera la poursuite du développement de l'offre en soins de longue durée (Etablissements médico-sociaux, soins à domicile) ainsi que des mesures de promotion de la médecine générale. Elle exigera également une amélioration de la coordination entre les institutions, afin que chaque patient soit orienté au bon endroit au bon moment.

Elaboration des mandats de prestations

Au terme de la procédure de consultation des mandats de prestations seront élaborés sur la base du rapport sur l'évaluation des besoins en soins hospitaliers et des remarques formulées. Ces mandats seront soumis à un appel d'offres dès l'automne 2013. Le Conseil d'Etat arrêtera la liste hospitalière dans le courant de l'année 2014.

Un système de monitoring sera mis en place pour suivre année après année l'évolution effective des besoins. Des adaptations de la planification seront effectuées si nécessaire.

Note aux rédactions :

Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80 ; ou à Victor Fournier, chef du Service de la santé publique (SSP), 027 606 49 20.